

Flash phytosanitaire du 31 mars 2021 – Grandes cultures

Actualités principales de la semaine

Pour les autres actualités et les détails, le contenu du bulletin n° 2 du 23 mars 2021 est encore valable.

Avec les températures élevées qui règnent depuis dimanche, le vol des **mélégèthes** est en cours dans le colza. Il est conséquent à certains endroits. Il convient d'être **vigilant**, mais de ne **pas intervenir trop tôt**, tout en tenant compte du fait qu'une période de bise s'installera dès vendredi et pour plusieurs jours.

Colza – Ravageurs

Stade : boutons floraux visibles depuis le haut (CD 51) jusqu'aux boutons séparés (CD 57) pour les plus avancés. Les colzas sont en pleine croissance.

Mélégèthes : les premiers mélégèthes ont été capturés dans les pièges depuis quelques semaines à la faveur des températures printanières (en même temps que les charançons) mais le vol principal a débuté la semaine dernière et s'intensifie cette semaine. La phase de sensibilité, qui va du stade CD 53 (boutons floraux dépassant les plus jeunes feuilles; photo) jusqu'au stade CD 59 (boutons floraux jaunes, mais toujours fermés), sera atteinte dans la majorité des parcelles en fin de semaine. Durant toute cette phase, procéder à des contrôles réguliers.



Contrôle : aux heures les plus chaudes de la journée, à 10 endroits bien répartis dans la parcelle (assez éloignés du bord), compter les mélégèthes présents sur l'inflorescence principale de 5 plantes successives (sans privilégier les plus hautes ou les plus avancées en stade). Le nombre moyen de mélégèthes par plante est obtenu en divisant le total des insectes repérés par le nombre de plantes observées, donc y compris celles sans insecte.

Nouveaux seuils d'intervention (double des précédents). Le seuil d'intervention est atteint s'il y a, **en moyenne** :

- > 6 mélégèthes par plante au stade boutons floraux dégagés (CD 53-57)
- > 10 mélégèthes par plante au stade boutons floraux séparés à boutons jaunes (CD 57-59).

Avant une intervention insecticide, ne pas oublier de sortir du programme extenso, sauf pour le produit Surround (poudre d'argile, avec efficacité partielle contre les mélégèthes), utilisable dans les cultures extenso et bio.

Pour le choix des insecticides, consulter la **fiche technique Agridea 6.69-70** (mars 2021). Attention une erreur s'est glissée dans cette fiche: **une autorisation PER n'est pas nécessaire pour les interventions contre les mélégèthes !** Respecter les doses et appliquer un volume de bouillie suffisant (min. 300 l/ha). Traiter en dehors des périodes de vol des abeilles (en fin de journée). Laisser un témoin non traité (1 largeur de barre sur au min. 10 m de long). En cas de deuxième traitement, changer de groupe de matière active.

Résumé des retraits programmés des insecticides. En conséquent, ne pas faire de stocks.

Matière active	Nom commercial	Délai utilisation
Chlorpyrifos	Pyrinex, Reldan	Interdit
Thiaclopride	Biscaya, Alanto	31.12.2021
Zeta-cyperméthrine	Fury 10 EW	01.06.2022
Bifenthrine	Talstar SC	01.07.2022
Pyméthrozine	Plenum WG	01.07.2022

Céréales – Régulateur de croissance avec CCC

Les produits à base de CCC sont utilisables dès la fin tallage, mais idéalement au stade épi 1 cm (CD 30), sur blé, triticale et épeautre. Pour les stades les plus avancés, l'application est d'actualité, voire dépassée, mais il n'était pas possible de le faire plus tôt à cause des gels au sol encore trop fréquents. Ces produits ont l'avantage d'être bon marché. Ils suffisent en cas de risque de verse faible à moyen. Ils peuvent être mélangés avec un herbicide. Le cas échéant, selon les instructions de la firme, une réduction de dose du régulateur peut être nécessaire.

Betterave – Semis & Ravageurs

Semis : les semis ont été effectués ou se feront prochainement dans de bonnes conditions. La surveillance des limaces peut démarrer quelques jours après le semis. L'objectif de peuplement pour un rendement optimal se situe entre 90'000 et 95'000 plantes par ha.

Méthode de comptage : on compte toujours le nombre de betteraves saines sur deux rangs voisins sur une longueur de 10 mètres, soit au total 20 mètres linéaires. En multipliant par 1'000 le nombre de plantes recensées, on obtient le peuplement par hectare.

Ravageurs : L'unique enrobage de semences homologué en PER est le Force 20 CS (pyréthrianoïde). Cet insecticide a une efficacité de contact contre certains ravageurs souterrains (vers fil de fer, atomaire, collembolle). Mais comme il n'est pas systémique, il n'a aucune efficacité contre les insectes aériens tels que l'altise, la mouche de la betterave, les pucerons ou la teigne. Dès la levée, surveiller la présence et les dégâts de ces insectes. Hormis pour les produits à base de pirimicarbe contre les pucerons, **toute intervention insecticide est soumise à autorisation**. La lutte contre le puceron vert (vecteur de viroses) sera coordonnée dans le cadre d'un réseau entre les stations phytosanitaires cantonales et le CBS. **Le moment du départ des interventions sera communiqué par ce réseau et une autorisation générale cantonale de traiter sera délivrée.** Ces interventions se feront avec les matières actives acétamipride (Gazelle, Basudin,...) et spirotétramet (Movento SC)

Altises - seuil d'intervention : au stade cotylédons 50% des plantes avec des morsures et au stade 2 à 4 feuilles 80% des plantes avec des morsures. Renoncer autant que possible à une intervention de manière à préserver les auxiliaires contre les pucerons.

Larves de tipules : il n'y a plus de produits homologués contre ce ravageur.

Tournesol – Semis

Les premiers semis ont commencé. Un semis dans un sol ressuyé et réchauffé (8°C à 5 cm de profondeur ; Grangeneuve : 8.1°C à 20 cm selon [le réseau suisse d'humidité des sols](#)), suivi de plusieurs jours poussants, favorise un démarrage rapide et régulier. Ceci réduit la période critique d'exposition du tournesol aux dégâts d'oiseaux, limaces et autres ravageurs du sol.

Les conseils de densité de semis varient de 65 à 80'000 graines par ha selon la situation de la parcelle et la zone de culture. En fonction de la qualité de la préparation du lit de semence, des différents ravageurs du sol ou des oiseaux, le taux moyen de levée se situe à environ 75%. Ainsi, l'objectif de peuplement à atteindre se situe entre 50 et 60'000 plantes levées par ha. Dans nos régions, plutôt fraîches, il est conseillé de majorer la densité pour homogénéiser la maturité. Une densité insuffisante produit des gros capitules qui mûrissent plus lentement, avec un risque accru de développement de maladies (botrytis). En augmentant légèrement la densité, on limite ce phénomène grâce à une maturité plus rapide et plus régulière.

Désherbage : Attention aux conditions d'utilisation concernant la protection des eaux, soit une zone non traitée (ZNT) et/ou mesures de réduction du ruissellement (FT 18.05). Par exemple pour Bandur à 3 l/ha : ZNT de 50 m et 4 points de ruissellement.

L'équipe de rédaction est à disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour une demande d'autorisation de traitement :

- André Chassot (responsable) : 026 305 58 65
- Emilia Vorlet : 026 305 58 73
- Jonathan Heyer : 026 305 58 71
- Lars Mauron : 026 305 58 75
- Claudia Degen : 026 305 58 33